



**Vous êtes actif et envisagez une reconversion professionnelle ?**

**Vous êtes parent au foyer et vous aimeriez vous occuper d'enfants ?**

**Vous êtes diplômé du secteur petite enfance, ou dans l'aide à la personne ?**

**Vous êtes retraité(e) et aimeriez contribuer à l'épanouissement d'enfants ?**

## Devenir assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Il s'agit d'un métier à part entière, accessibles aux hommes comme aux femmes, rémunéré, déclaré, avec un contrat de travail à durée indéterminée basé sur une convention collective.

Vous accueillerez chez vous des enfants, scolarisés ou non, et contribuerez à leur éveil, leur bien-être, leur socialisation. Vous assisterez les parents sur les questions éducatives qu'ils peuvent se poser et vous participerez au quotidien à l'éducation de ces enfants.

Une personne retraitée peut devenir assistant maternel agréé. En effet, la plupart des organismes de retraite complémentaire accepte le cumul d'une pension de retraite avec un salaire, sans limite pécuniaire. Renseignez-vous auprès de votre propre caisse.

Suite à un entretien avec les services départementaux de protection maternelle et infantile et une visite de votre lieu d'habitation, un agrément vous autorisant à accueillir des enfants peut vous être délivré. Une formation de 80 heures payée par le Conseil départemental suivra avant l'accueil des enfants.

Vous serez accompagné par le relais assistants maternels dans votre professionnalisation et il vous proposera des temps de rencontre avec vos collègues et les enfants accueillis (activités manuelles, motrices, culturelles, des temps d'échanges, des sorties, des formations continues, ...)

Les demandes d'accueil de la part des parents sont régulières.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

le relais assistants maternels au

03 81 36 76 25,

ou [francas.ramherimoncourt@orange.fr](mailto:francas.ramherimoncourt@orange.fr),

Maison de l'enfance 24 rue du stade à Hérimoncourt.